

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202409-111

Du 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Sablières, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, LAPORTE Jean-Pierre, BERRES Thierry, MOZZATTI Albert, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : GONTIER Philippe (pouvoir de DEYDIER BASTIDE Jean Marc), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), SALEL Matthieu (pouvoir de CHOTIN Marie Hélène), PRANDI Patrice (pouvoir de BELVA Nathalie).

Ont participés : HOURS Roland

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoir : 8

Date de la convocation 19 septembre 2024

A été élu secrétaire : CHABANE Francis

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE FACTURATION REOM :
ATTRIBUTION DU MARCHE**

La Communauté de Communes, a engagé une consultation pour la fourniture et la maintenance d'un logiciel de facturation de la REOM via la procédure de marché à procédure adaptée ouverte, avec une durée de marché de 2 ans + 2 reconductions de 2 années chacune soit 6 ans.

La décomposition des prestations est la suivante 1 tranche ferme composée de :

1 tranche ferme composée de :

- la mise en place et du paramétrage de l'application (investissement)
- l'hébergement et la maintenance de l'application sur toute la durée du marché (fonctionnement)
- des prestations supplémentaires éventuelles (sessions supplémentaires de formation en présentiel ou en vision)

Les prix son forfaitaires révisables. Pour cette consultation, deux plis ont été reçus dans les délais, à savoir :

- TRADIM,
- STYX SASU.

Le classement provisoire des offres positionne la société TRADIM en tête.

Le conseil communautaire,

Ouïe l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

Attribuer le marché à la société TRADIM, au prix forfaitaire de 131 900 € HT pour la durée totale du marché (hors révisions annuelles),

Autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Christophe DEFFREIX

Président



Francis CHABANE
Secrétaire de séance

